RECRÉER L'ÉTAT DU CAMBODGE

Les Accords de Paris ont permis de mettre un terme à vingt et un ans de guerre au Cambodge et placent le pays sous la tutelle des Nations Unies jusqu'à la tenue d'élections libres.

PAR GÉRARD HERVOUET

ANS UN TEMPLE BOUDDHISTE DE PHNOM PENH, DEUX PYTHONS ONT été aperçus ; ils annoncent qu'un roi est de retour. Le signe ne peut être trompeur, il confirme la réalité des Accords sur le Cambodge signés le 23 octobre 1991 par dix-huit ministres des Affaires étrangères et le Secrétaire général des Nations Unies. En attendant les effets concrets de la mise sous tutelle du pays par les Nations Unies, le Cambodge s'accroche aux symboles et, pour une grande majorité des Khmers, Norodom Sihanouk incarne toujours la tradition glorieuse d'Angkor.

Les 17 et 18 octobre derniers, un Congrès extraordinaire du Parti révolutionnaire du peuple camdodgien a mis au rancart l'idéologie marxiste-léniniste. Le Congrès du parti a également affirmé que, désormais, toutes les libertés étaient rétablies, la libre entreprise garantie et le droit de créer un parti politique assuré. Dans ce contexte, peut-on considérer que l'alliance entre le prince Sihanouk et le premier ministre Hun Sen survivra à la campagne électorale déjà amorcée dans les faits ? Il y a tout lieu de le croire puisque les Khmers rouges demeurent toujours l'ennemi commun du régime actuel de Phnom Penh, des Sihanoukistes et de la faction de Son Sann. Pour s'opposer aux Khmers rouges et gagner à tout prix les élections à venir, le régime de Phnom Penh est donc parvenu à renier ses principes idéologiques fondamentaux. Le prince Sihanouk est satisfait et s'est félicité à Paris du fait que le Cambodge soit «le premier pays d'Indochine à être décommunisé».

En quelques mois, le Cambodge a donc, à son tour, connu les effets de ces extraordinaires accélérations de l'Histoire qui, depuis 1989, bousculent les scénarios les plus audacieux. À partir du 26 novembre 1990, «une formule cadre» avait, sous la pression des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, défini les bases fondamentales des progrès obtenus après des négociations extrêmement tumultueuses. Le texte avait établi les modalités de fonctionnement d'un Conseil national suprême (CNS). Ce Conseil compte un nombre égal de représentants de chacune des trois factions de la résistance mais la moitié de ses membres (six) appartient au gouvernement actuellement au pouvoir à Phnom Penh. Le texte du 26 novembre 1990 formulait également des propositions pour établir l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) ; il précisait le mandat de cette Autorité, définissait les conditions de cessez-le-feu et celles des élections et du rapatriement des réfugiés, et il énonçait les principes d'une nouvelle constitution au Cambodge.

Acquis positif indubitable, ce document laissait toutefois en suspens au moins deux points d'achoppement à savoir : la mention du «génocide» perpétré par les Khmers rouges lors de leur passage au pouvoir à partir de 1975, et les questions complexes de la démobilisation et du désarmement des forces en présence. Malgré un cessez-le-feu observé par les quatre factions depuis le mois de mai 1991, aucun progrès tangible ne semblait envisageable à court terme. Au début de juin, la réunion du CNS à Djakarta fut considérée comme un échec souligné par la résistance des Khmers rouges à accepter la reconduction du cessez-le-feu. Aspect plus positif, la rencontre dans la capitale indonésienne indiquait assez clairement la volonté du prince Sihanouk et de Hun Sen d'aller de l'avant en écartant les Khmers rouges.

Les 24 et 25 juin 1991, le CNS réuni dans le sud-est de la Thaïlande, à Pattaya, terminait ses travaux par des conclusions particulièrement encourageantes. Le prince Sihanouk annonçait en effet que les parties étaient convenues d'un cessez-le-feu inconditionnel et illimité à partir du 24 juin ; les factions s'engageaient à ne plus recevoir d'armements provenant de

l'étranger. Le CNS prévoyait également établir son quartier général à Phnom Penh et représenter le Cambodge aux Nations Unies. En attendant l'intervention des Nations Unies et la tenue d'élections générales, les factions acceptaient de respecter le *statu quo* dans la partie du territoire cambodgien que chacune d'elles contrôlait.

Les 16 et 17 juillet, une réunion informelle, historique et symbolique du CNS se tenait à Beijing. La Chine affirmait ainsi avec éclat sa volonté d'influer sur un règlement à venir de la question cambodgienne. En rencontrant pour la première fois Hun Sen, elle cautionnait ce dernier et le forçait un peu plus à s'affranchir du Viêt-nam. La rencontre accélérera encore le mouvement vers la paix puisque le communiqué final annoncera le choix unanime du prince Sihanouk comme président du Conseil national suprême. Le texte précisera aussi que le prince «a décidé dès maintenant de rester neutre et d'agir comme un conciliateur sans appartenir à aucune faction, ni à aucun parti politique».

C'EST DE NOUVEAU À PATTAYA QUE LES MEMBRES DU CNS PARVENAIENT, DU 26 au 29 août, à s'entendre sur deux points importants mentionnés précédemment à savoir : la question du «génocide» et celle du désarmement des forces de chacune des factions. À propos du génocide, le gouvernement abandonna la formule minimale à laquelle il tenait, soit celle d'une garantie «contre un retour aux pratiques d'un passé récent». Plus important encore, le CNS accepta une proposition de la France qui préconisait de démobiliser 70 p. 100 des forces de chacune des factions avec armes et équipements. En outre, il fut accepté de regrouper le reste (30 p. 100) avec ses armements dans des cantonnements placés sous la surveillance de l'APRONUC. À cette même réunion, les parties convinrent que, si aucun consensus n'était obtenu pour coordonner les activités du CNS et celles de l'APRONUC, une fois les deux organismes établis à Phnom Penh, le prince Sihanouk, comme président du CNS, prendrait la décision finale.

Enfin, le 21 septembre à New York, les membres du CNS, appuyés par les co-présidents de la Conférence de Paris et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, s'entendaient pour adopter comme mode de scrutin le système de représentation proportionnelle par province auquel tenaient les trois factions coalisées contre le gouvernement Hun Sen.

La désagrégation de l'Union soviétique a modifié le rapport des forces dans le système international. Le conflit cambodgien, qui avait indirectement découlé de l'affrontement Est-Ouest et des confrontations sino-soviétiques et sino-vietnamiennes, ne pouvait que bénéficier de ce retournement fondamental de l'Histoire contemporaine. L'intervention massive des membres permanents du Conseil de sécurité a pesé lourdement sur la détermination des factions antagonistes. Elle a toutefois pesé davantage sur la politique chinoise qui, dans le contexte «post Tian'anmen» et dans celui des turbulences de la guerre au Moyen-Orient, n'avait d'autre choix que celui de se refaire rapidement une certaine crédibilité.

Le soutien accordé aux Khmers rouges par les dirigeants chinois enfermait ces derniers dans un dilemme hermétique. Lors de nos visites à Beijing ces deux dernières années, plusieurs responsables à Beijing nous communiquaient leur détermination à en finir avec une politique qui ternissait davantage chaque jour leur image à l'extérieur. La Chine ne pouvait rien concéder avant de contraindre d'abord le Viêt-nam à plier le premier devant les exigences chinoises.

Une fois encore, conformément à la longue tradition des rapports conflictuels sino-vietnamiens, les dirigeants de Hanoï se sont rendus en Chine. Le 3 septembre 1990, la réunion secrète de Chengdu a rendu certainement